

## Algerien né au maroc en 1939

Par **mounirh68**, le **20/05/2015 à 00:37**

mon pere etait nè en 1939 au maroc .Son pere residait au maroc depuis 1914 .  
j'ai trouvé l'extrait de naissance de mon pere etabli en 1984 par le service d'etat civil du  
ministere des affaires etrangeres de nantes(sans aucune mention de la nationalité).  
cela prouve t il qu il est de nationalite française???  
Merci de vos reponses

Par **domat**, le **20/05/2015 à 09:34**

bjr,  
un acte de naissance d'une personne est un document d'état civil qui indique son nom et  
prénom, sa date et lieu de naissance ainsi que des informations sur ses parents.  
la nationalité peut être mentionnée en mention marginale  
pour prouver la nationalité française, il faut obtenir un certificat de nationalité française.  
cdt